

L'Escarène

Opération façades 2009

Vous désirez restaurer vos façades usées par le temps, des subventions existent afin de contribuer à votre effort

En quoi consiste cette aide ?

Une action d'aide au ravalement et embellissement des façades est menée par la commune. Les primes sont versées dans la limite des crédits votés par le conseil Municipal

Mon projet peut-il être subventionné ?

Peuvent-être subventionnés tous les travaux de ravalement et ornementation des façades (modénatures, frises, décor architectural) qui remplissent les conditions fixées par le règlement d'attribution de subventions.

De quelle aide puis-je bénéficier ?

Des forfaits sont établis selon l'importance des travaux de ravalement avec un plafond de 2000 € par façade. Pour les décors, réalisés obligatoirement par une entreprise, la subvention s'élève à 50% du prix hors taxes, plafonné à 1000 € par façade.

Quelles sont les conditions ?

Il suffit de se référer au règlement d'attribution de subventions pour les ravalements de façades à la mairie de l'Escarène où vous pourrez bénéficier de tous les renseignements dont vous avez besoin, ainsi que les démarches à suivre afin de voir naître votre projet.

Mairie de l'Escarène - place d'Audiffret - 06440 l'Escarène - 04 93 91 64 00
www.escarene.fr



L'Escarène

Opération façades 2009

«Nous devons colorier notre vie, avec des couleurs d'amour et d'espoir». Marc Chagall



L'Escarène possède un patrimoine architectural de valeur, mélange de bâtisses en pierre et de façades colorées, qui sont des témoins de notre histoire et font partie de notre identité culturelle.

S'il est important de préserver les murs de pierres, il est aussi essentiel de mettre en valeur le caractère coloré des maisons enduites, voire d'en accentuer l'interêt.

La qualité architecturale est aussi liée aux qualités d'insertion d'un bâtiment dans son contexte.

La maison de village illustre cette dimension : son intérêt réside dans sa répétition sous des formes variées et organisées en «rangs» de maisons qui constituent eux-mêmes des rues et des quartiers. C'est pourquoi, des modifications qui peuvent paraître mineures, risquent de dénaturer l'intégrité d'un bâtiment, d'une rue, ou, à l'inverse, d'en rehausser l'intérêt.

Les façades sont un élément de l'environnement quotidien, leur nature et leur coloration peuvent et doivent contribuer à égayer et améliorer notre cadre de vie.



«La façade n'appartient pas à celui qui la possède mais à celui qui la regarde». Lao Tseu

La Municipalité de L'ESCARENE souhaite revitaliser et poursuivre la mise en valeur du patrimoine.

La commune ne peut se substituer aux propriétaires. Cependant elle peut jouer un rôle d'impulsion, aussi le conseil municipal a souhaité engager une opération de soutien au ravalement des façades.



L'opération façades 2009 est un dispositif d'incitation et d'accompagnement au ravalement des façades. Elle sert :

- à transformer l'image du village en agissant sur la façade, partie visible du patrimoine privé
- à valoriser notre patrimoine
- à renforcer son identité en révélant sa culture de la couleur.